



**GUIDE D'UTILISATION DU
SERVICE EN LIGNE
« DOTATION TOURISTIQUE
SUPPLÉMENTAIRE »**

Office des Changes

Mars 2019

Table des matières

I. Objectif du document	2
II. Prérequis à l'utilisation	2
III. Utilisation	2
1- Liens d'accès	2
2- Utilisation du Service	2

I. Objectif du document

Ce manuel est un guide d'utilisation destiné à accompagner les citoyens, pour l'utilisation du service en ligne d'octroi du supplément « Dotation Touristique Supplémentaire (DTS) », conformément aux dispositions de l'Instruction Générale des Opérations de Change du 1^{er} Janvier 2019.

II. Prérequis à l'utilisation

Pour utiliser le service DTS dans les meilleures conditions possibles, il est recommandé d'utiliser les navigateurs suivants :

- Google Chrome (version minimale 58)
- Mozilla Firefox (version minimale 54)
- Internet Explorer (version minimale 10)
- Microsoft EDGE

III. Utilisation

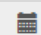

1- Liens d'accès

La plateforme est accessible via Internet à l'adresse suivante : <https://dts.oc.gov.ma>

2- Utilisation du Service

↳ [Etape 01 : Saisie de la demande](#)

Renseigner les champs figurant sur l'interface du site :

Nature du document	<input type="text" value="Veuillez choisir la nature du document"/>
N° du document	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
prénom	<input type="text"/>
Date naissance	<input type="text"/> 
N° du passeport	<input type="text"/>
Adresse mail	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Je ne suis pas un robot  reCAPTCHA Confidentialité - Conditions	
<input type="button" value="✓ Valider"/> <input type="button" value="✕ Effacer"/>	

Champs	Détails
Nature du document	<ul style="list-style-type: none"> • CNI : Pour les marocains, sélectionner la carte nationale d'identité • CIM : Pour les étrangers résidents, sélectionner la carte d'immatriculation
N° du document	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les marocains, saisir le numéro de la carte nationale d'identité • Pour les étrangers résidents, saisir le numéro de la carte d'immatriculation
Nom	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir le Nom du demandeur
Prénom	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir le Prénom du demandeur
Date naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir la date de naissance du demandeur
N° du passeport	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir le numéro de passeport du demandeur
Adresse mail	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir une adresse mail valide
Re-captcha	<ul style="list-style-type: none"> • Cliquer sur la case de vérification • En cas de besoin, suivre les instructions affichées

NB : Pour supprimer les données saisies, cliquer sur le bouton « **Effacer** »

↳ Etape 02 : Validation de la demande

Une fois toutes les données saisies, le bouton « **Valider** » est activé. Cliquer dessus :

- Si tous les champs ne sont pas renseignés ou leurs formats sont incorrects, un ou plusieurs messages bloquants s'afficheront en bas de l'écran en rouge.
- Si tous les champs sont renseignés correctement et l'information relative à votre impôt sur les revenus est disponible (Cf. Figure 1) :
 - Un message d'information s'affichera avec les indications suivantes :
« **Opération effectuée avec succès. Votre numéro de demande est :** »
 - Un mail de confirmation sera transmis à l'adresse renseignée sur le formulaire.

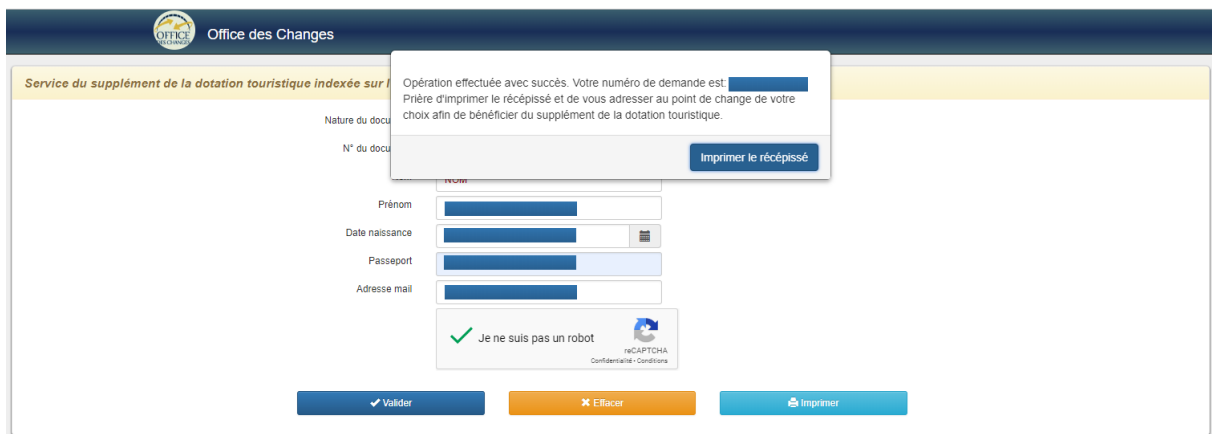


Figure 1

- Si tous les champs sont renseignés correctement et l'information relative à votre impôt sur les revenus n'est pas disponible (Cf. Figure 2) :
 - Un message d'information s'affichera avec les indications suivantes :
« **Aucune information disponible pour l'identifiant saisi. Si vous êtes un salarié, prière de vous adresser à votre employeur, sinon prière de vous adresser aux Services des Impôts dont vous relevez.** »

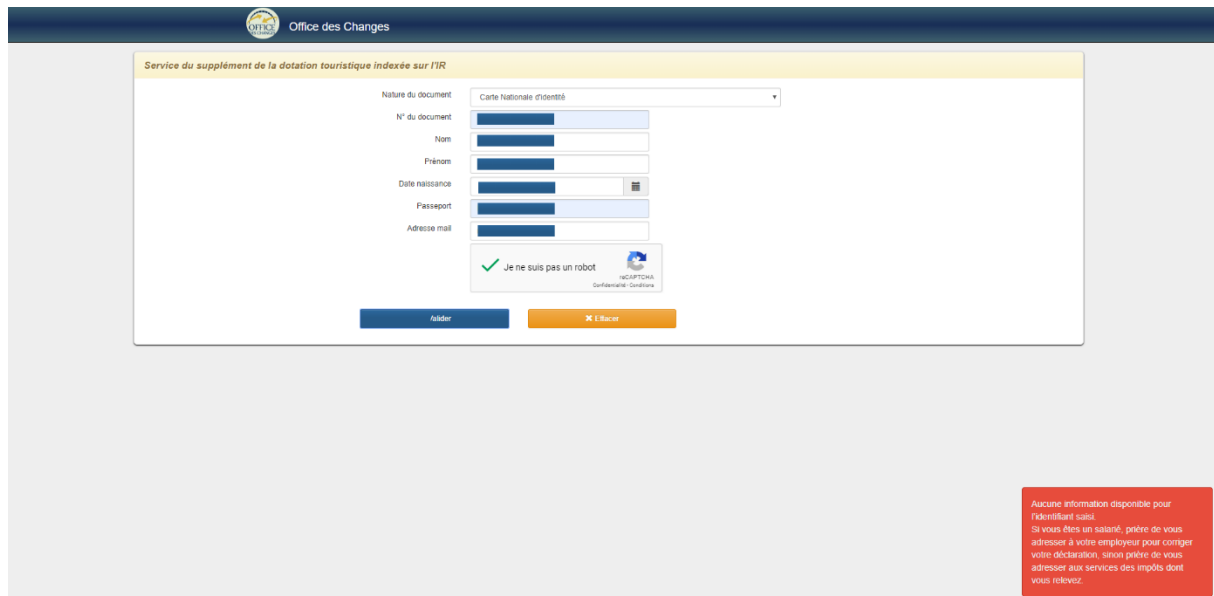


Figure 2

- Si le demandeur a déjà bénéficié du supplément de la dotation touristique indexé sur l'IR (Cf. Figure 3) :
 - Un message d'information s'affichera avec les indications suivantes :
« Opération non autorisée. Vous avez déjà effectué votre indexation sur IR pour cette année »

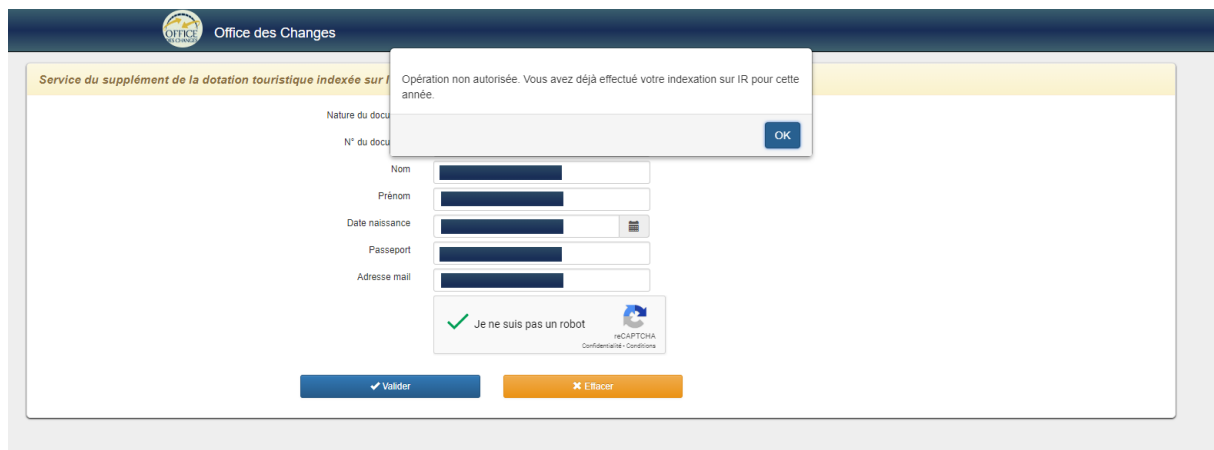
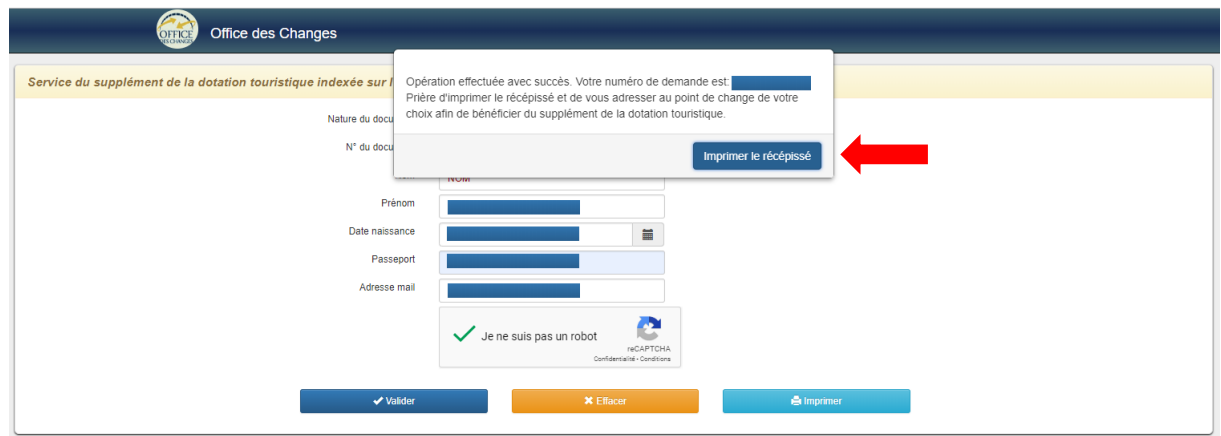


Figure 3

↳ Etape 03 : Edition du récépissé

Une fois la demande validée et un numéro de demande attribué, le requérant doit procéder à l'édition du récépissé en cliquant sur le bouton « **Imprimer le récépissé** » (Cf. Figure 4 et 5). Après impression et afin de bénéficier du supplément de la dotation touristique, le demandeur doit remettre au point de change ledit document signé avec une copie de sa pièce d'identité.



Office des Changes

Service du supplément de la dotation touristique indexée sur [redacted]

Opération effectuée avec succès. Votre numéro de demande est [redacted].
Prière d'imprimer le récépissé et de vous adresser au point de change de votre
choix afin de bénéficier du supplément de la dotation touristique.

Nature du docu [redacted]


N° du docu [redacted] **Imprimer le récépissé**

Prénom [redacted]

Date naissance [redacted]

Passeport [redacted]

Adresse mail [redacted]


Je ne suis pas un robot 
reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

✓ Valider ✕ Effacer Imprimer

Figure 4

Imprimer

Référence document : 2019OC16773OPF6904



Récépissé de la demande DTS

- Nature du document :
- Numéro du document :
- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Numéro du passeport :
- Adresse mail :
- Date de dépôt :
- Numéro de demande :

• Je soussigné(e) M./Mme. [REDACTED] titulaire de la CNI n° [REDACTED] et du passeport n° [REDACTED], déclare sur l'honneur que les renseignements saisis sur le présent support sont exacts et atteste, conformément à la loi 09-08 (relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel), avoir pleinement consenti à ce que ce point de change (BC – Banque) accède aux données à caractère personnel me concernant pour le traitement de ma présente demande relative au supplément de la dotation touristique indexée sur l'IR.

Signature : [REDACTED]

Figure 5

 Remarque

Le demandeur peut effectuer autant de demandes via le service « Dotation Touristique Supplémentaire », tant qu'il n'a pas remis le récépissé à un point de change et ce dernier n'a pas procédé au calcul de la dotation touristique avec le supplément.